

Contrepartie à l'adhésion

Quels services pour ma cotisation ?

NOTRE OFFRE EN UN COUP D'OEIL...



UNE ÉQUIPE PLURISICIDIPLINAIRE DÉDIÉE À VOTRE ENTREPRISE



NOS PRESTATIONS DE SUIVIS INDIVIDUELS

La surveillance de l'état de santé par les médecins du travail et les infirmières en santé au travail est réalisé soit en cabinet, soit en téléconsultation :

> **Pour les salariés non exposés à des risques particuliers** : des visites d'information et de prévention, initiale et périodique

> **Pour les salariés exposés à des risques particuliers** : des examens médicaux d'aptitude initial et périodique en alternance avec des visites d'information intermédiaires

> **Pour tous les salariés :**

- une visite médicale de pré-reprise
- une visite médicale de reprise
- une visite médicale à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin du travail



Examens complémentaires Réalisés directement à l'AMSN (audiotest, visiotest, tests urinaires) ou sur prescription médicale (radiologie, biologie...). Les examens prescrits par le médecin du travail sont pris en charge par L'AMSN.

Psychologues du travail Des entretiens sont proposés sur prescription du médecin aux salariés qui le nécessitent. Cette prestation est incluse dans la cotisation annuelle.

Conseillère en maintien dans l'emploi Elle assure le suivi des salariés présentant un risque de désinsertion professionnelle.

Assistances sociales Elles rencontrent en entretiens individuels les salariés orientés par le médecin du travail.

L'ESPACE ADHÉRENT : UN SERVICE EN LIGNE

Chaque année, déclarez l'ensemble de vos salariés et les risques liés à leur poste de travail.

Contrepartie à l'adhésion

Quels services pour ma cotisation ?

NOS ACTIONS DE PRÉVENTION EN ENTREPRISE

Conseiller et accompagner les employeurs

Le médecin du travail est un interlocuteur privilégié pour vous aider à identifier vos risques professionnels et vous conseiller sur une démarche de prévention appropriée.

Prioritairement, notre équipe santé au travail réalisera votre **fiche d'entreprise**, un document obligatoire qui consigne les risques de votre établissement.

Notre champs d'intervention est large, n'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions relevant de la santé au travail, par exemple :

Aide au
Document
Unique

Prévention de
la désinsertion
professionnelle

Prévention
des TMS

Prévention des
RPS, gestion
des conflits

Faire face à
un événement
grave

Etude et
aménagement
de poste

Evaluation
du risque
chimique et
préconisations

Prévention
des conduites
addictives

Aménagement
et conseils au
poste de travail

Prévention
des risques
psycho-sociaux

Prévention
du risque
routier

Accompa-
gnement en
cas de crise
sanitaire

Informier et sensibiliser vos équipes

En adhérent à l'AMSN, vous bénéficiez d'un accès illimité et sans surcoût à notre offre de sensibilisations.

Elaborées et animées par des experts en prévention des risques, elles s'adressent soit aux dirigeants, managers, soit aux salariés.

Chaque année, les thématiques évoluent pour tenir compte de l'actualité.



Webinaires



Présentiel



E-learning

Au programme : Obligations légales en santé et sécurité au travail, prévention du risque routier, utilisation des équipements de protection individuelle, manutention et port de charges...

A noter : Quand ils interviennent dans votre entreprise, nos experts organisent des sensibilisations sur mesure, en lien avec vos risques et vos équipements de protection.

Les sensibilisations sont collectives, à distance ou en présentiel (dans vos locaux ou ceux de l'AMSN).

Rdv sur notre site internet ou notre page LinkedIn pour découvrir notre offre de sensibilisations.

L' amSn accompagne près de 7 000 employeurs, pour préserver la santé au travail de plus de 80 000 salariés.

Nous sommes une association «loi 1901» à but non lucratif, dotée d'une autonomie financière.

Notre Conseil d'Administration est composé à parité de représentants d'employeurs et de représentants de salariés issus des entreprises adhérentes. Il est présidé par un employeur.

L' organisation et la gestion de notre service sont placées sous la surveillance d'une Commission de Contrôle, présidée par un salarié d'une entreprise adhérente désigné par une organisation syndicale.



Scannez-moi pour découvrir les services proposés aux adhérents en contrepartie de la cotisation annuelle.

Et bien d'autres problématiques santé au travail.
Pour toutes questions, contactez votre médecin du travail.